

# CSA EA de rentrée : calendrier du bac, AESH, réponses aux appels à manifestation d'intérêt (AMI)

ACTUALITÉS PÉDAGOGIQUES

LES INSTANCES



Actualité éducative pour le moins chargée... En effet, comment s'y retrouver dans la pluie d'annonces de ces dernières semaines ? Annonces faites dans la presse à la fois par un président qui se positionne en « super ministre » de l'éducation nationale et par un nouveau ministre s'efforçant de marquer son début de mandat...

Un comité social d'administration de l'enseignement agricole (CSA EA) s'est tenu mardi 5 septembre en visioconférence entre la DGER et les représentants des personnels. Outre les points à l'ordre du jour sur l'évolution de la classe ATS bio et le règlement intérieur de l'instance, ce CSA était l'occasion de faire le tour des différents sujets d'actualité de cette rentrée 2023.

Actualité éducative pour le moins chargée... En effet, comment s'y retrouver dans la pluie d'annonces de ces dernières semaines ? Annonces faites dans la presse à la fois par un président qui se positionne en « super ministre » de l'éducation nationale et par un nouveau ministre s'efforçant de marquer son début de mandat, le tout non dénué d'arrière-pensées politiques... Bref, l'école et les personnels n'ont pas besoin d'annonces politiques sans lendemains, ils ont au contraire besoin d'écoute et de respect des espaces de concertations institués.

# Laissez-nous faire notre MÉTIER !

Stop aux effets d'annonce !



Le SEA-UNSA va suivre de près l'agenda politique éducatif des prochains mois en lien avec sa fédération d'affiliation l'UNSA Éducation. En effet, certaines des pistes évoquées et des sujets mis sur le devant de la scène nous questionnent particulièrement (entre autres la concertation sur l'attractivité du métier d'enseignant et l'évolution des formations initiales et continues).

## Classes ATS bio :

Ces classes préparatoires d'un an pour accéder aux écoles Agronomiques et Vétérinaires sont remplacées par des classes « agro-véto » accessibles maintenant aux seuls étudiants de BTS (BTS et DUT auparavant). Les concours communs qui étaient placés en fin d'année de classe préparatoire sont désormais avancés d'une année. Les étudiants de BTS prépareront donc à la fois l'examen de BTS et le concours leur permettant d'accéder à cette nouvelle classe passerelle. La suite du parcours d'intégration en écoles supérieures se réalisant sur dossier.

Nous sommes favorables à cette évolution assurant une poursuite d'études supérieures aux étudiants de BTS. Reste maintenant à créer les conditions favorables à leurs réussites. L'année de BTS2 s'annonce en effet particulièrement chargée avec à la fois la préparation de l'examen de BTS et celle du concours d'entrée en classe passerelle.

## Calendrier des bacs généraux et technologiques :

Les annonces du report des épreuves de spécialités étaient attendues par tous les collègues, c'est chose faite : elles se dérouleront cette année au mois de juin. Les évaluations se feront en outre sur des programmes complets, fin des resserrements de programmes liés aux épreuves anticipées (une note de service à paraître précisera les choses...). Si nous saluons la décision du gouvernement sur ce point, nous la regrettons sur la forme : annonce à quelques jours de la rentrée par voie de presse (certes par un ministre prenant tout juste ses fonctions...). Quoiqu'il en soit la DGEC a présenté le futur calendrier prévisionnel des examens plaçant toutes les épreuves sur le mois de juin. Nous regrettons que l'option de positionner les épreuves S1 et S4 du bac STAV au mois de mai n'ait pas été retenue. Cela aurait pu permettre d'étaler les choses pour les élèves et faciliter également l'organisation des centres de correction et la convocation des collègues. L'épreuve orale terminale du bac STAV est préservée en l'état. Le grand oral du bac général évolue lui dans son déroulement puisque la partie sur le parcours d'orientation est

Ce changement de calendrier fait à nouveau évoluer le déroulé de l'année de terminale et le poids relatif des différentes évaluations dans le processus d'orientation des élèves. Ce changement de calendrier fait à nouveau évoluer le déroulé de l'année de terminale et le poids relatif des différentes évaluations dans le processus d'orientation des élèves majeur des dossiers scolaires des élèves pour la poursuite d'études. Cela ne va pas sans poser questions, notamment du côté de l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques en filière STAV dont ils doivent pouvoir bénéficier à chaque évaluation tout au long de l'année. Ce n'est pas toujours le cas faute de moyens humains pour l'assurer.

### AESH :

Des mesures entrent en œuvre ce mois de septembre pour « améliorer » le salaire et les conditions de travail des AESH. Les mesures salariales seront intégrées à la note de service cadrant leur activité en cours de mise à jour. En outre, les AESH passent désormais en CDI au bout de 3 années d'activité au lieu de 6. Les personnels concernés en cette rentrée vont à nouveau signer un contrat avec la DRAAF avec une paye assurée par l'EPL avant que le ministère ne prenne le relais à partir de janvier prochain.

Le cadre d'emploi des AESH reste malgré ces mesures largement en dessous de ce que l'on serait en droit d'en attendre au vu de l'ambition affichée et des besoins en établissements. Les personnels sont toujours très mal rémunérés et sans aucune perspective d'évolutions (peut-on parler de progression lorsque les évolutions de grille indiciaire ne font gagner que quelques points d'indice tous les 3 ans... ?). Le SEA-UNSA demande la création d'un véritable corps de fonctionnaires pour les AESH, plus à même de sécuriser les personnels et de valoriser leur fonction à sa juste valeur.

### Réponses aux appels à manifestation d'intérêt (AMI) :

Ce mode de financement, habituel au niveau régional, se développe au niveau national dans le cadre du plan de financement « France 2030 ». L'éducation nationale et l'enseignement agricole sont concernés par un AMI dédié aux « compétences et métiers d'avenir » (enveloppe spécifique de 20 millions d'euros pour l'EA). Le périmètre de l'AMI est vaste puisqu'il concerne aussi bien des projets de diagnostics de filières que d'évolutions concrètes des formations liées. Face à la complexité du dispositif, la DGER annonce la mise en place d'un programme global d'accompagnement pour aider les EPL à se positionner.

Cet accompagnement est une bonne chose puisque les EPL ne peuvent pas répondre de manière égale à ce type de dispositif, ne serait-ce qu'en termes de moyens humains ou de compétences pour monter les dossiers. Néanmoins, une des principales limites de cet AMI réside dans la nécessité de déposer les demandes au titre d'un consortium dans lequel les conseils régionaux et les employeurs prennent une part importante restreignant d'autant la liberté ou l'autonomie des EPL.

Au-delà de l'accompagnement, nous attendons donc de la part du ministère qu'il impulse les choses auprès des conseils régionaux pour développer partout sur le territoire les filières de nos secteurs de formation. Les outils existent (conventions tripartites notamment) y compris sur le plan législatif, le projet de loi d'avenir agricole arrivant cet automne à l'Assemblée nationale.

CSA-EA DL SEA-UNSA au CSA EA du 5 septembre 2023

Cette rentrée commence par des annonces attendues sur le calendrier du bac : repousser les épreuves de spécialités est une bonne décision mais pas sans conséquences. Il va falloir très rapidement annoncer aux personnels les conditions à venir de déroulement des épreuves afin qu'ils puissent se projeter sereinement dans cette année scolaire. D'un point de vue pratique, l'organisation des centres de correction s'annonce complexe à mener. Sur la forme, nous déplorons la cacophonie autour de ses annonces, néfaste pour la confiance qu'accorde les personnels aux institutions ministérielles.

Autre sujet majeur pour le SEA-UNSA : la crise d'attractivité du métier d'enseignant. Crise dont l'ampleur et l'urgence donnent l'impression d'être tout juste découvertes alors qu'elles sont le résultat d'un lent mais irrémédiable processus à l'œuvre depuis 20 ans. Les fausses mesures de revalorisation salariale annoncées et le pacte enseignant ne suffiront évidemment pas à la régler. Le problème est complexe puisque les enseignants manquent de reconnaissance à la fois sociale, financière et institutionnelle. Sur cette question, qu'en sera-t-il dans l'enseignement agricole des concertationsannoncées à l'éducation nationale sur l'attractivité du métier ?

En lien avec ce sujet, que penser des annonces sur le déroulé de la formation continue en dehors des cours ? La réduire ou la contraindre serait dangereux car dissuasif dans un temps où les besoins en formation n'ont jamais été aussi criants. Le SEA-UNSA demande au contraire que les modalités de formation continue des enseignants de l'EA soient préservées et qu'elles soient même amplifiées et généralisées sur la question de la transition écologique.

Autre problématique essentielle et pourtant à peine esquissée en cette rentrée : l'école inclusive. Des mesures décidées dans le cadre de la Conférence nationale du handicap attendent pourtant d'être mise en œuvre. Sur ce point, le SEA-UNSA est opposé à la création d'un métier d'accompagnant à la réussite éducative, cadre d'emploi regroupant AE et AESH. L'accompagnement est un métier qui ne doit pas se confondre avec ceux de la vie scolaire. Le SEA-UNSA continue à demander la création d'un véritable corps de fonctionnaire pour les AESH.

Cette rentrée est aussi celle de la réforme de la voie professionnelle pour laquelle l'enseignement agricole a conservé en grande partie son autonomie. Allons-nous malgré tout décliner certaines des mesures d'accompagnement

de la réforme ? en particulier le parcours de consolidation pour les sortants de bac pro en BTS ? Pédagogie mise à part, cette réforme va avoir un impact certain sur le paysage de la formation professionnelle scolaire qu'il faut anticiper. De nouveaux acteurs arrivent (école de production, OF privé) accompagnés de nouvelles modalités de certification (développement des formations de spécialisation et du bac +1) : la concurrence pour les EPL va s'accentuer.

En outre, l'impact de la RVP sur les politiques régionales en matière de pilotage de la carte des formations professionnelles est potentiellement important. Il justifie d'autant plus une forme de contractualisation ou de conventionnement pour favoriser la déclinaison des politiques publiques du MASA au niveau régional. Conventionnement sur l'offre de formation mais pas seulement, la question du financement des exploitations et des ateliers technologiques des EPL est aussi centrale. Rappelons que le recours aux AMI reste inégalitaire, que ce soit l'AMI CMA ou ceux plus habituels des Conseils régionaux. Les EPL ne peuvent pas répondre de manière égale en fonction de leur santé financière ou de leur compétence en la matière.

[Télécharger la déclaration liminaire en PDF](#)

aHR0cHMIM0EIMkYIMkZ3d3cudW5zYS1IZHVjYXRpb24uY29tJTJGYXJ0aWNsZS0IMkZsYWlzc2V6LW5v